

# Rapport sur les obligations durables 2024

Pour soutenir une transition économique et sociale équilibrée





Photo Lucie Ouellet

## Table des matières

Desjardins et le développement durable.....	3
Mot du Chef de la Trésorerie.....	3
Obligations durables en circulation.....	3
<b>À propos du programme.....</b>	<b>4</b>
Sommaire du Cadre des obligations durables.....	4
Rapport de deuxième opinion.....	4
<b>Utilisation des fonds.....</b>	<b>5</b>
Allocation des actifs.....	5
<b>Retombées positives.....</b>	<b>6</b>
Mesure des retombées.....	6
Histoires réelles : Nos membres et clients.....	7
<b>Mise en garde.....</b>	<b>8</b>
Annexe 1 : Rapport d'assurance limitée de PwC	



## Desjardins et le développement durable

Le développement durable est intimement lié à la mission et aux valeurs coopératives du Mouvement Desjardins (Desjardins). Partie intégrante de notre planification stratégique, il contribue au dynamisme local et stimule la performance générale au bénéfice de nos membres et clients. Depuis plus de 120 ans, Desjardins s'emploie à enrichir la vie des gens et des communautés.

Chez Desjardins, nous sommes aussi d'ardents défenseurs d'une transition énergétique juste. En faisant la promotion de produits et services écoresponsables, nous espérons exercer une influence positive sur nos membres et clients.

Desjardins, c'est la force d'un mouvement collectif mis au service d'une économie humaine et d'un développement durable de nos territoires. Pour en savoir plus, rendez-vous au [desjardins.com/developpement-durable](https://desjardins.com/developpement-durable).



## Mot du Chef de la Trésorerie

En tant qu'institution financière engagée envers un avenir plus responsable, nous sommes ravis de vous présenter notre rapport sur les obligations durables. Ce rapport illustre notre engagement à intégrer des pratiques durables dans nos activités financières et à soutenir des projets qui favorisent la transition vers une économie sobre en carbone.

En 2024, Desjardins a réalisé sa troisième émission dans le cadre de notre programme d'obligations durables, cette fois-ci une obligation verte sur le marché européen, pour un montant de 500 millions d'euros (environ 749 millions de dollars canadiens). Cette émission servira à financer des projets climatiques et environnementaux qui mettent de l'avant, entre autres, les énergies renouvelables, les bâtiments verts et les transports propres.




Nous croyons fermement que les obligations durables sont un outil financier performant pour les investisseurs, mais également un moyen efficace de créer un impact positif sur notre environnement et nos communautés.

Bonne lecture!

**Yassir Berbiche**

Chef de la Trésorerie du Mouvement Desjardins

## Obligations durables en circulation

Type de dette	Date d'émission	Devise	Terme	Montant émis (équivalent en CAD)	ISIN
 Dette senior verte	5 septembre 2024	EUR	5 ans	748,75 M\$ <sup>1</sup>	XS2892967949
 Dette senior durable	16 août 2023	CAD	5 ans	500 M\$	CA31430WZM95
 Dette senior durable	10 septembre 2021	CAD	5 ans	500 M\$	CA31430WHX52
<b>TOTAL</b>				<b>1 748,75 M\$</b>	

<sup>1</sup> Converti en dollar canadien à un taux de 1.4975 en date du 5 septembre 2024.

# À propos du programme

## Sommaire du Cadre des obligations durables

Afin de financer des initiatives ayant des retombées environnementales et sociales, en accord avec sa stratégie et sa vision d'affaires, en avril 2021, Desjardins s'est doté d'un [cadre de référence pour les obligations durables](#) (le cadre), en vertu duquel il peut émettre des obligations vertes, des obligations sociales ou des obligations durables.

Conformément à ces principes, pour chaque obligation verte, sociale ou durable émise, Desjardins s'engage à appliquer les pratiques suivantes, telles qu'énoncées dans le cadre.

Utilisation des fonds	Processus de sélection	Gestion des fonds	Reddition de compte
<p>Financement ou refinancement dans les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Énergie renouvelable</li><li>Efficacité énergétique</li><li>Bâtiments verts</li><li>Transport propre</li><li>Production alimentaire durable</li><li>Gestion écoresponsable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres</li><li>Gestion durable de l'eau et des eaux usées</li><li>Prévention et contrôle de la pollution</li><li>Logement abordable</li><li>Création d'emplois par le financement de PME</li><li>Accès aux services essentiels</li></ul>	<p>Les actifs admissibles feront l'objet d'un examen préalable supplémentaire par le groupe de travail sur la finance durable qui est composé des services ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Trésorerie</li><li>Développement durable et finance responsable</li><li>Marché des capitaux</li><li>Services bancaires personnels et commerciaux</li><li>Gestion des risques du Mouvement</li><li>Affaires juridiques</li></ul>	<p>Desjardins a l'intention de maintenir des actifs admissibles d'une valeur totale au moins égale au produit net combiné de toutes les obligations durables Desjardins en circulation simultanément.</p> <p>Dans le cas où la valeur totale des actifs admissibles du portefeuille d'obligations durables Desjardins serait inférieure au montant total des obligations durables Desjardins en circulation, l'excédent serait détenu conformément aux directives générales de Desjardins en matière de liquidité jusqu'à ce qu'il soit affecté aux actifs admissibles.</p>	<p>Tant qu'il y aura des obligations durables Desjardins en circulation, Desjardins publiera chaque année un Rapport sur les obligations durables qui détaillera l'affectation du produit et l'impact de l'actif.</p> <p>Ces rapports seront soumis à un auditeur externe pour vérification.</p>

## Rapport de deuxième opinion

Desjardins a confié à Moody's MIS (auparavant Vigeo Eiris) la tâche d'effectuer un examen externe du cadre de référence des obligations durables Desjardins. Moody's MIS considère que celui-ci est aligné avec les quatre grands principes des *Green Bond Principles* (2018) et *Social Bond Principles* (2020), et que le programme est cohérent avec les priorités stratégiques de Desjardins. Les retombées attendues sont jugées être du niveau le plus élevé, soit « avancé ».

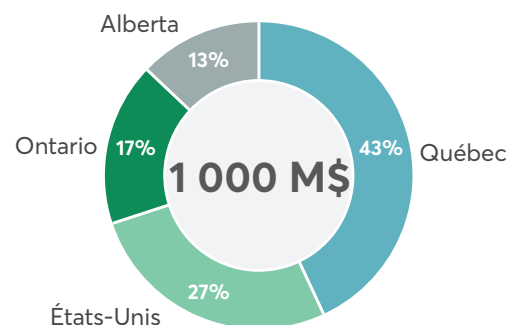
Le rapport de deuxième opinion est publié sur les sites Web de Desjardins.

# Utilisation des fonds

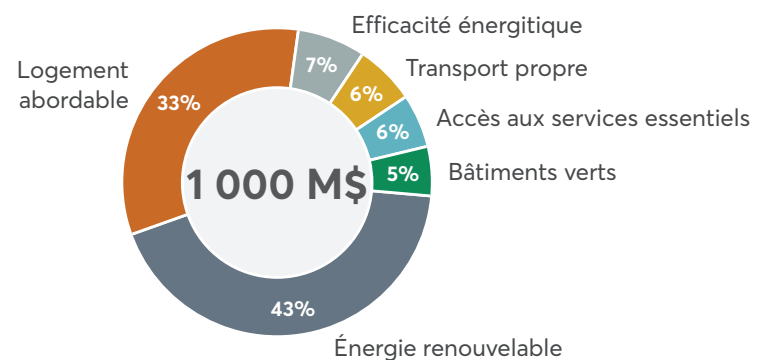
En date du 31 décembre 2024

## Portefeuille durable

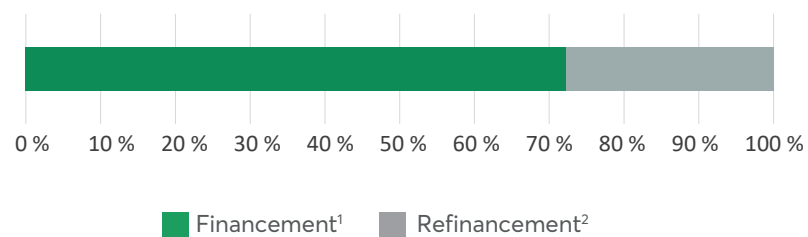
Répartition géographique



Allocation par catégorie d'actif

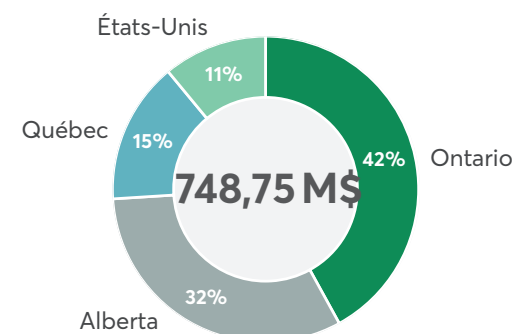


## Allocation du financement

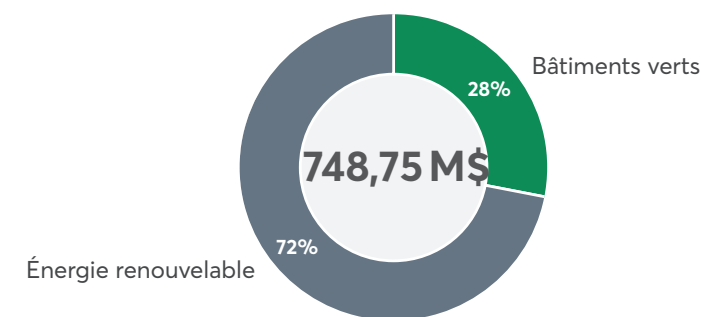


## Portefeuille vert

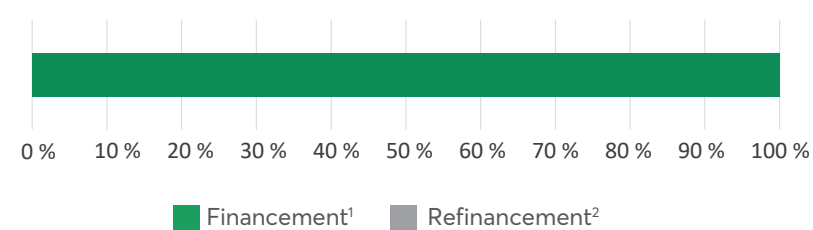
Répartition géographique



Allocation par catégorie d'actif



## Allocation du financement



**En date du 31 décembre 2024, 100 % des fonds ont été alloués conformément au Cadre de référence.**

- « Financement » fait référence à des actifs pour lesquels le financement initial a eu lieu durant les 36 mois précédents l'émission d'une obligation, ou entre la date d'émission et le 31 décembre 2024.
- « Refinancement » fait référence à des actifs pour lesquels le financement a été renouvelé ou renégocié avec le client durant cette même période.

# Retombées positives

## Mesure des retombées

### Méthodologie d'évaluation des retombées

L'évaluation des retombées pour les différentes catégories est faite grâce aux données les plus récentes des projets financés, issues de sources publiques disponibles en date du 31 décembre 2024.

Dans la mesure du possible, ces retombées sont évaluées en fonction de la proportion du financement provenant du programme d'obligations durables de Desjardins (solde au 31 décembre 2024) par rapport au financement total octroyé par l'ensemble des prêteurs, incluant notamment la dette et l'équité. Ainsi, lorsque Desjardins cofinance un actif, les retombées rapportées concernent uniquement la proportion associée au financement par Desjardins.

Aucune retombée n'est calculée lorsque le solde d'un financement est nul, et ce, même si les facilités de crédit demeurent.



### Retombée des actifs verts

Catégories admissibles	Indicateurs de retombées positives retenus	Types d'actifs admissibles	Allocations des actifs admissibles
<b>Énergie renouvelable</b>	Capacité totale installée de <b>337 MW</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Énergie éolienne</li> <li>Énergie solaire</li> <li>Hydroélectricité à une densité de puissance &gt; 5W/m<sup>2</sup></li> </ul>	<b>72 %</b> <b>538,8 M\$</b>
<b>Bâtiments verts</b>	<b>3</b> projets soutenus financièrement <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de bâtiments commerciaux ou résidentiels qui recevront la certification LEED Or ou Platine</li> </ul>	<b>28 %</b> <b>210,0 M\$</b>

<sup>1</sup> Les mesures de retombées positives de la catégorie « Logement abordable » sont basées sur le financement total de Desjardins et le coût estimé par logement abordable selon la Société de l'habitation du Québec.

<sup>2</sup> Les retombées positives pour les projets de transport collectif (catégorie Transport propre) et les projets immobiliers (catégorie Bâtiments verts) sont évalués pour l'ensemble du projet, et non uniquement pour la portion financée par le programme d'obligations durables de Desjardins.



### Retombée des actifs durables

Catégories admissibles	Indicateurs de retombées positives retenus	Types d'actifs admissibles	Allocations des actifs admissibles
<b>Énergie renouvelable</b>	Capacité totale installée de <b>279 MW</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Énergie éolienne</li> <li>Énergie solaire</li> <li>Hydroélectricité à une densité de puissance &gt; 5W/m<sup>2</sup></li> </ul>	<b>43 %</b> <b>431,7 M\$</b>
<b>Logement abordable<sup>1</sup></b>	<b>966</b> unités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction ou rénovation de logements répondant à la définition de logement abordable accrédité</li> </ul>	<b>33 %</b> <b>326,5 M\$</b>
<b>Efficacité énergétique</b>	<b>65 %</b> de réduction des émissions de GES par rapport à 2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes de chauffage/climatisation, permettant de réaliser des économies d'énergie d'au moins 30 %</li> </ul>	<b>7 %</b> <b>71,4 M\$</b>
<b>Transport propre</b>	<b>37 km</b> de rail construit <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'un réseau ferroviaire électrifié</li> </ul>	<b>6 %</b> <b>63,0 M\$</b>
<b>Accès aux services essentiels</b>	<b>12</b> chambres construites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructure de soins de santé</li> </ul>	<b>6 %</b> <b>55,9 M\$</b>
<b>Bâtiments verts</b>	<b>1</b> projet soutenu financièrement <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de bâtiments commerciaux ou résidentiels qui recevront la certification LEED Or ou Platine</li> </ul>	<b>5 %</b> <b>51,5 M\$</b>



# Histoires réelles : Nos membres et clients

Depuis son lancement en septembre 2021, notre programme d'obligations durables a permis de soutenir plusieurs projets de nos membres et clients. Au-delà des retombées positives déjà présentées, voici un aperçu de quelques projets particulièrement inspirants.

## Énergie renouvelable



Photo [Desjardins](#)

### Alliance de l'énergie de l'Est (Québec)

L'Alliance de l'énergie de l'Est est un regroupement représentant 209 instances municipales et autochtones dans l'Est-du-Québec, les Îles-de-la-Madeleine et la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag ayant pour mandat le développement et l'exploitation de projets de production d'électricité de toutes sources d'énergies renouvelables.

Desjardins a mis à la disposition de l'Alliance un financement pouvant atteindre 350 M\$ pour appuyer le développement de projets d'énergie renouvelable et se qualifier pour les appels d'offres d'Hydro-Québec.

Six projets de parcs éoliens, proposés en collaboration par l'Alliance et ses partenaires, ont été retenus dans le cadre des derniers appels d'offres d'Hydro-Québec, pour un total de 1 409 MW. Ces projets permettent de regrouper l'expertise (développement, construction, opération) et la connaissance des enjeux énergétiques des membres de l'Alliance et des promoteurs concernés, le tout au profit de la collectivité.

## Accès aux services essentiels



Photo [HDR inc.](#)

### Hôpital St-Paul (Colombie-Britannique)

Le projet du nouvel hôpital St-Paul représente une opportunité majeure pour la construction d'un hôpital innovant et intégré. Celui-ci bénéficiera de 115 lits de plus que l'existant, pour un total de 548 lits. Il offrira divers services dans des domaines comme les soins cardiaques et pulmonaires, le VIH/SIDA, la santé mentale, les urgences, les soins critiques et la santé autochtone.

Dès son ouverture prévue en 2027, les patients pourront compter sur une large gamme de programmes et services de soins intégrés, une meilleure coordination entre les prestataires de soins et les cliniques, des chambres individuelles avec salles de bains et espace pour la famille, de nouvelles technologies, un aménagement adapté aux personnes âgées, des espaces pour le bien-être et le soutien spirituel, ainsi qu'un centre de découverte, de recherche et d'innovation en soins de santé. Finalement, des mesures de durabilité ont été incluses pour répondre à la certification LEED Or.

## Bâtiment vert



Photo [EllisDon](#)

### 489-539 King St. West (Ontario)

Le projet de développement au 489-539 King St. West consiste en la construction de bâtiments à usage mixte et la conservation de bâtiments patrimoniaux sur King Street à Toronto. Inspirés par Habitat 67 à Montréal, le projet hébergera des espaces commerciaux, des bureaux et 440 unités résidentielles. De plus, les bâtiments entoureront une grande cour intérieure, conçue pour accueillir des foules importantes pour divers événements. Les volumes rectilignes seront surmontés d'une végétation abondante et la composition des panneaux de façade a été soigneusement réfléchi pour une efficacité énergétique supérieure. Finalement, ce projet vise la certification LEED Or et la conformité face au Toronto Green Standard.





Photo Lucie Ouellet

# Mise en garde

Le présent rapport est fourni à titre informatif seulement et peut être modifié sans préavis. Après la date figurant sur ce document, le Mouvement Desjardins ne sera aucunement responsable ou obligé de mettre à jour ou de réviser les énoncés qu'il contient à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs. Aucune assurance ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité et à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes. Aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, n'est ou ne sera assumée par le Mouvement Desjardins pour la perte ou les dommages, quels qu'ils soient, découlant directement ou indirectement de l'utilisation de l'information contenue aux présentes ou sur la foi de ces renseignements.

Le présent document ne constitue, en rien ni en partie, une offre de vendre ou une invitation à acheter ou à souscrire un titre ou un autre instrument du Mouvement Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») ou une de leurs sociétés affiliées, ou une recommandation ou une incitation à participer à une activité d'investissement, et aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à un contrat, à un engagement ou à une décision d'investissement, quels qu'ils soient. Les offres de vendre, les ventes, les invitations à acheter ou les achats de titres émis par le Mouvement Desjardins, la FCDQ ou leurs sociétés affiliées ne peuvent être faits qu'après préparation et distribution du matériel d'offres approprié, conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels ces offres, invitations ou ventes sont proposées. Il est recommandé d'obtenir des conseils professionnels avant de décider d'investir dans des valeurs mobilières. Le présent document n'est pas destiné à être distribué aux personnes physiques ou morales de quelque territoire que ce soit et il n'est pas non plus destiné à leur utilisation, si la distribution ou l'utilisation est contraire aux lois et aux règlements du territoire en question.

Le présent rapport peut contenir des énoncés prospectifs concernant notamment les objectifs et priorités du Mouvement Desjardins, ses cibles en matière de rendement financier, sa vision, ses activités et son profil des échéances. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et

« pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions (y compris la difficulté à déterminer les actifs qui répondent aux critères d'admissibilité et le risque que des projets admissibles ne soient pas réalisés au cours d'une période déterminée ou pas réalisés du tout, ou selon les résultats anticipés initialement par le Mouvement Desjardins), peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans ce rapport. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport sont décrits dans les derniers rapports de gestion annuel et trimestriel publiés par le Mouvement Desjardins. Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant dans les derniers rapports de gestion annuel et trimestriel publiés par le Mouvement Desjardins n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que d'autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Le Mouvement Desjardins, la FCDQ et leurs sociétés affiliées ne s'engagent pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par eux ou en leur nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.





## Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur le rapport sur les obligations durables 2024 du Mouvement Desjardins

Au conseil d'administration du Mouvement Desjardins

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performance choisis qui figurent dans le rapport sur les obligations durables 2024 (le rapport) du Mouvement Desjardins (Desjardins) décrits ci-dessous (l'objet considéré) au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date.

### Objet considéré

Indicateurs de performance choisis	Valeur	Page du rapport
Montant total des obligations durables en circulation en dollars canadiens	1 748,75 M\$	3
Utilisation des fonds alloués aux actifs éligibles au 31 décembre 2024, en dollars canadiens :		
• Portefeuille durable	1 000 M\$	5
• Portefeuille vert	748,75 M\$	5
Pourcentage total des fonds alloués au 31 décembre 2024	100 %	5

### Responsabilité en ce qui a trait à l'objet considéré

La direction de Desjardins est responsable de ce qui suit :

- préparer l'objet considéré conformément aux exigences du Cadre de référence pour les obligations durables de Desjardins publié en avril 2021 (les critères applicables);
- concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne que la direction considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'objet considéré conformément aux critères applicables qui soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- choisir et appliquer des méthodes appropriées de présentation de l'information sur la durabilité, poser des hypothèses et formuler des estimations qui sont raisonnables dans les circonstances.

### Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et aux autres exigences du Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les Normes internationales d'indépendance) publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA), qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1  
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca\_montreal\_main\_fax@pwc.com





Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

### **Responsabilités du professionnel en exercice**

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission de certification en vue d'obtenir une assurance limitée quant à savoir si l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'assurance limitée qui contient notre conclusion. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'objet considéré prennent en se fondant sur celui-ci.

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* (NCMC 3000) et à la Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3000 (révisée) *Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information*, publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée et conformément à la NCMC 3000 et à l'ISAE 3000 (révisée), nous exerçons notre jugement professionnel et conservons notre esprit critique tout au long de la mission. Également, nous :

- déterminons le caractère approprié des circonstances de l'utilisation par Desjardins d'identifier les critères applicables en tant que fondement pour la préparation de l'objet considéré;
- mettons en œuvre des procédures d'évaluation des risques, notamment en obtenant une compréhension du contrôle interne pertinent pour la mission, pour identifier où les anomalies significatives sont susceptibles de survenir, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, mais non dans le but de formuler une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne de Desjardins;
- concevons et mettons en œuvre des procédures en réponse à l'identification des domaines dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de survenir dans l'objet considéré. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.





### **Résumé des travaux effectués**

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'objet considéré. Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'objet considéré, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En réalisant notre mission d'assurance limitée, nous :

- avons acquis une compréhension des processus de présentation de l'information de Desjardins pertinents pour la préparation de son objet considéré en interrogeant la direction de Desjardins, y compris ceux responsables de la gouvernance, de la gestion et de la divulgation des obligations durables et vertes;
- avons évalué si toute l'information identifiée par le processus d'identification de l'information présentée dans l'objet considéré figure dans l'objet considéré;
- avons mis en œuvre des demandes d'information auprès du personnel pertinent et des procédures analytiques de corroboration à l'égard de l'information sélectionnée dans l'objet considéré;
- avons mis en œuvre des procédures de certification de corroboration à l'égard de l'information sélectionnée dans l'objet considéré.

### **Conclusion exprimant une assurance limitée**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date n'a pas été préparé dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables identifiés.

### **Restriction à l'utilisation**

Notre rapport a été préparé exclusivement à l'intention du conseil d'administration de Desjardins dans le but d'aider la direction à rendre compte aux administrateurs de ses indicateurs de performance. L'objet considéré pourrait ne pas être approprié et ne doit pas être utilisé à toute autre fin. Notre rapport est destiné uniquement à Desjardins.





Nous reconnaissons que notre rapport sera transmis, dans son intégralité uniquement, par Desjardins, à sa discrétion. Nous ne faisons aucune déclaration ou ne donnons aucune garantie à aucun tiers relativement à ce rapport.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Société de comptables professionnels agréés

Montréal (Québec)

Le 28 février 2025